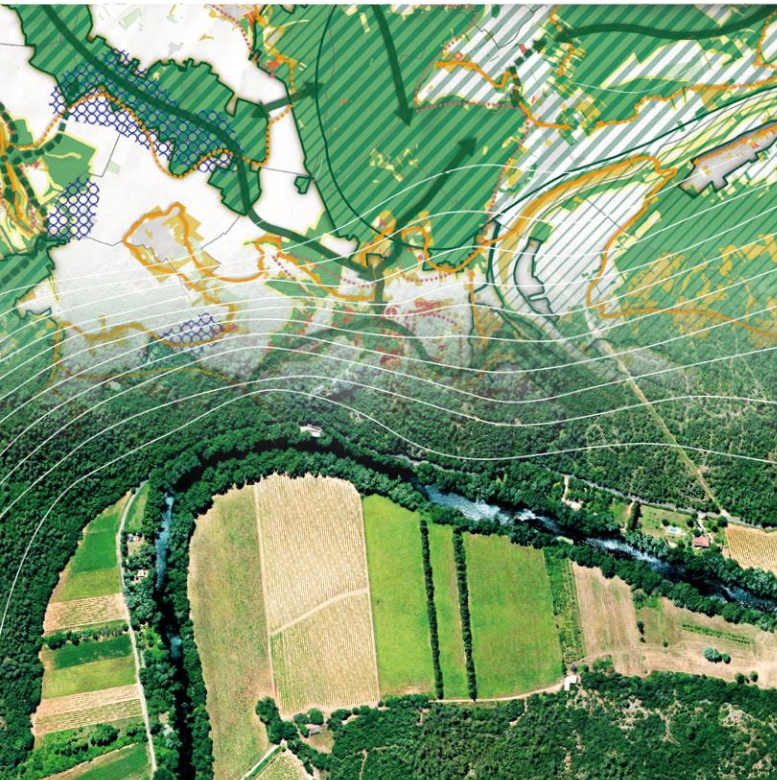




# CITADIA

une société  
du groupe  **SCET**  
CONNECTIONS  
NOS TALENTS

- Réalisation d'une réserve d'eau potable sur la commune du Muy



**Déclaration de Projet emportant mise en  
compatibilité du PLU**

**Mémoire en réponse à l'avis MRAe**

GROUPEMENT

CITADIA / EVEN

Mars 2024




Recommandation	Réponse
<p>La MRAe recommande de compléter l'état initial de l'environnement par l'analyse de la qualité et de la fonctionnalité des habitats favorables à la Tortue d'Hermann au sein du secteur de projet et aux marges de celui-ci.</p>	<p>Des inventaires pourront être effectués pour la Tortue d'Hermann dans le cadre des procédures de défrichement et du dossier site classé dont fera l'objet le projet. Ces inventaires permettront de caractériser les habitats du site qui sont favorables à l'espèce et une évaluation en fonction du pourcentage de recouvrement de la végétation, la proximité des points d'eau ainsi que la disponibilité en ressource alimentaire sera réalisée. Un coefficient allant de 1 (défavorable) à 5 (très favorable) sera ainsi attribué aux milieux préalablement ciblés comme potentiellement favorables à l'espèce.</p> <p>De même, selon le Plan National d'Action en faveur de la Tortue d'Hermann, le secteur de projet se trouve dans une zone de sensibilité faible à modéré. La cartographie du PNA (cf. figure ci-dessous) sera intégrée à la notice dans la partie Biodiversité du secteur page 47-48.</p> <div data-bbox="983 635 1877 1300" data-label="Figure"> <p><b>Protection Tortue d'Hermann</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">■</span> sensibilité majeure</li> <li><span style="color: yellow;">■</span> sensibilité notable</li> <li><span style="color: lightgreen;">■</span> sensibilité moyenne à faible</li> <li><span style="color: lightblue;">■</span> sensibilité très faible</li> </ul> <p>LE MUY</p> <p>ECHELLE : 1 / 30 000e</p> </div> <p>Zoom sur le secteur tiré de l'analyse paysagère.</p>




Recommandation	Réponse
	<p>La SEVE présente des mesures permettant de minimiser l'impact de la phase travaux sur la Tortue d'Hermann. Ces dernières sont détaillées dans la réponse à la deuxième recommandation de l'avis MRAe. Elles seront ajoutées dans le dossier de Déclaration de Projet.</p> <p>A noter également que le projet a fait l'objet d'une mesure de réduction via l'analyse des sites pouvant accueillir le projet. Le choix s'est porté sur le secteur ayant le moins d'enjeux environnementaux. En effet, selon l'étude paysagère « Dès la phase des études préliminaires, cette contrainte [la Tortue d'Hermann] sera prise en compte dans les choix multicritères des sites pour atténuer la perturbation liée à la construction d'un nouveau réservoir dans un site si sensible. ».</p>
<p><b>La MRAe recommande de reprendre l'évaluation environnementale afin de quantifier et de hiérarchiser les impacts bruts et résiduels de l'aménagement du secteur de projet sur toutes les espèces de reptiles, de chiroptères, d'oiseaux et de mammifères avérées sur le site ou à proximité.</b></p>	<p>Les éléments suivants seront ajoutés à l'évaluation environnementale de la Déclaration de Projet.</p> <p>La présente procédure a pour but d'appréhender les potentielles incidences du projet sur l'environnement et non les impacts. Néanmoins, l'évaluation environnementale sera reprise afin d'intégrer la synthèse des enjeux de l'étude d'impact d'Ecotonia (page 147 et le détail page 131) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les espèces de chiroptères avérées sur le secteur de projet (Vespère de Savi notamment)</li> <li>- Les oiseaux contactés à proximité (Verdier d'Europe, Pipit farlouse)</li> <li>- La Tortue d'Hermann et son habitat.</li> </ul> <p>C'est l'ensemble des études qui a permis de sélectionner ce site qui avait le moins d'impact environnemental. Des inventaires complémentaires pourront être réalisés lors des procédures de demande de défrichement et du dossier site classé du projet afin de quantifier les habitats des espèces à enjeux et ainsi les impacts bruts et résiduels.</p> <p>En phase de chantier et d'exploitation, la SEVE présente des méthodologies précises afin de minimiser l'impact des phases de chantier et de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Balisage de la zone de chantier avec l'aide d'un expert-écologue afin de limiter l'emprise des travaux</li> <li>- Mesures vis-à-vis de la Tortue d'Hermann pour la sauvegarde des individus : évacuation de tous les individus de la zone de chantier par un écologue (avec l'autorisation de capture et déplacement d'espèces protégés), aucune intervention d'engins lourd avant la mise en place de la clôture et de l'évacuation des tortues du site.</li> </ul>



Recommandation	Réponse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter la période la plus sensible pour ne pas détruire les nichées des espèces sédentaires et migratrice ni les individus de Tortues d'Hermann</li> <li>- Suivi du chantier par un coordinateur environnement</li> </ul>
<p><b>La MRAe recommande de reprendre l'évaluation des incidences Natura 2000 afin de quantifier et de hiérarchiser les incidences de l'aménagement du secteur de projet sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation de la ZSC « la plaine et le massif des Maures », eu égard à leurs objectifs de conservation.</b></p>	<p>L'évaluation des incidences sera reprise afin de rappeler les objectifs de conservation (établis dans le document d'objectifs du site Natura 2000 du Massif des Maures). Ces objectifs seront pris en compte dans l'argumentation démontrant l'absence d'incidence.</p> <p>Le projet fera l'objet d'une demande de défrichement et d'un dossier site classé qui seront l'occasion de reprendre les inventaires et ainsi de quantifier et hiérarchiser les incidences sur le site Natura 2000. A noter néanmoins que le projet, situé en dehors du site Natura 2000, a fait l'objet d'une analyse permettant de choisir le site présentant le moins d'enjeux environnementale. Les enjeux sur ces zones remarquables sont relativement faibles.</p> <p>Il est à noter que ce projet présente un intérêt dans l'approvisionnement en eau potable de la population et présente donc des enjeux environnementaux importants.</p>
<p><b>La MRAe recommande d'évaluer les impacts paysagers bruts et résiduels de l'aménagement du secteur de projet sur les perceptions sensibles (depuis la voie communale des Pétignons et le sentier d'accès à la crête du Rocher de Roquebrune et au sommet des Trois Croix).</b></p>	<p>Les incohérences de la notice vis-à-vis du paysage seront corrigées.</p> <p>De plus, l'étude paysagère évalue les impacts paysagers de l'aménagement du secteur de projet sur les perceptions sensibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La voie communale des Pétignons (page 100)</li> <li>- Le sentier d'accès à la crête du Rocher de Roquebrune (page 50 et 98)</li> <li>- Sommet des Trois Croix (page 98)</li> </ul> <p>Les éléments de l'étude paysagère sur le secteur de projet seront repris dans le dossier de DP : <i>Ce secteur anthropisé était une ancienne carrière puis décharge, aujourd'hui reboisée en pin et eucalyptus sans grande valeur écologique. Il reste des traces de front de taille autour de la plateforme ce qui laisse la possibilité de caler le projet sans générer de gros terrassements. Les enjeux portent sur le maintien des arbres le long du chemin <b>des Hauts Pétignons</b> afin d'atténuer les vues, et de réutiliser au maximum le chemin existant pour la desserte en le dissociant au besoin du passage des canalisations. La nature du sous-sol présente toutefois une particularité (ancienne décharge) qui va</i></p>

Recommandation	Réponse
	<p data-bbox="831 244 2033 451"><i>engendrer des surcoûts en raison du mode de fondations de l'ouvrage (pieux ou micropieux). L'éloignement du futur réseau existant à également pour conséquence d'augmenter le budget des travaux. Cette zone offre à la fois une possibilité intéressante d'intégration de l'ouvrage dans le site, tout en proposant un impact environnemental modéré, du fait de son anthropisation passée. Elle sera donc retenue pour la phase suivante de l'étude. + des perceptions depuis le rocher de Roquebrune/Sommet des trois-croix.</i></p> <p data-bbox="831 496 2033 552">Enfin, les photomontages suivants pour observer l'impact du projet sur le paysage seront intégrés à l'état initial de l'environnement.</p>

Recommandation	Réponse
	<p data-bbox="1518 293 1912 363">Perception depuis la RD 25 sens sud / nord</p>  <p data-bbox="1518 432 1659 456"><i>Etat des lieux</i></p>  <p data-bbox="1839 695 1921 743"><i>Fin de chantier</i></p>  <p data-bbox="1845 1007 1939 1054"><i>A moyen terme</i></p> <p data-bbox="1323 1075 1505 1094">Akène – Visio 18 02 22</p>

Recommandation	Réponse
	<p data-bbox="1541 293 1928 363">Perception depuis la RD 25 sens nord / sud</p>  <p data-bbox="1541 411 1675 434"><i>Etat des lieux</i></p> <p data-bbox="1854 692 1939 743"><i>Fin de chantier</i></p> <p data-bbox="1863 1024 1957 1075"><i>A moyen terme</i></p> <p data-bbox="1339 1075 1523 1098">Akène – Visio 18 02 22</p>



Recommandation	Réponse
	<p data-bbox="882 272 1227 300">PERCEPTION LOINTAINE</p> <div data-bbox="869 357 1375 624">  </div> <ul data-bbox="1397 363 1883 587" style="list-style-type: none"> <li>• Projet perçu depuis le sentier d'accès aux trois croix, en crête du Rocher du Muy, à 2km environ</li> <li>• Perception d'une tache de couleur claire correspondant au déboisement et à la toiture du bâtiment</li> </ul> <div data-bbox="869 644 1951 995">  </div> <p data-bbox="1301 1034 1487 1054">Akène – Visio 18 02 22</p> <p data-bbox="1890 1034 1906 1054">7</p>



Recommandation	Réponse
<p><b>La MRAe recommande d'évaluer les risques, induits et subis, d'incendie de forêt du secteur de projet et, le cas échéant, de prévoir les mesures adaptées de réduction de ces risques.</b></p>	<p>Les éléments présentés ci-dessous seront intégrés dans le dossier de Déclaration de Projet :</p> <p>Pour le fonctionnement et la maintenance du site, il s'agit d'un réservoir en béton contenant 16 000 m<sup>3</sup> d'eau non inflammables et ne pouvant aggraver le risque incendie. Il n'y a pas de personnel à demeure, seules quelques visites ponctuelles de contrôles seront réalisées. Le risque de feu sur la population est donc relativement faible.</p> <p>De plus, l'entreprise de construction et de maintenance suivent les obligations territoriales du Var fixées par le SDIS 83, Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, par rapport aux risques incendie liés aux travaux. Certaines précautions incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La maintenance qui se fait hors période estival pour limiter les risques d'incendie</li> <li>- Le débroussaillage en octobre</li> <li>- Etc.</li> </ul>